

## **GE\_GERICHTE 4A\_414/2015 vom 17. Dezember 2015**

GE Cour de justice, 2015-12-17, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_4A\\_414\\_2015](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_4A_414_2015)

FR: GE\_GERICHTE 4A\_414/2015 du 17 décembre 2015

IT: GE\_GERICHTE 4A\_414/2015 del 17 dicembre 2015

### **Regeste**

Résumé: MISE A DISPOSITION D'UN GARAGE "À TITRE GRATUIT ET À BIEN PLAIRE" La mise à disposition, en annexe d'un contrat de bail d'habitation, d'un garage "à titre gratuit et à bien plaie" ne permet pas au bailleur de retirer l'usage du garage en tout temps, à son gré, ou sans réduction du loyer du bail principal, puisqu'une telle intention ne ressort pas du contrat selon le principe de la confiance.

### **Volltext**

Résumé: MISE A DISPOSITION D'UN GARAGE "À TITRE GRATUIT ET À BIEN PLAIRE" La mise à disposition, en annexe d'un contrat de bail d'habitation, d'un garage "à titre gratuit et à bien plaie" ne permet pas au bailleur de retirer l'usage du garage en tout temps, à son gré, ou sans réduction du loyer du bail principal, puisqu'une telle intention ne ressort pas du contrat selon le principe de la confiance.

Descripteurs: Descripteurs: BAIL À LOYER ; CHOSE LOUÉE ; CHOSE ACCESSOIRE

Normes: Normes: CO.253a

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.